

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT-BEARN

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 24 FÉVRIER 2022

L'an deux mille vingt deux, le vingt quatre février à dix-huit heures, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni à la Salle Multiactivités, Impasse de la Marque à Ledeuix (64400) sous la présidence de Bernard UTHURRY,

Date de convocation : vendredi 18 février 2022,
Secrétaire de séance : Philippe SANSAMAT,

Etaient présents 48 titulaires, 4 suppléants, 11 conseillers ayant donné pouvoir

Présents : Dany BARRAUD, André BERNOS, Jean-Claude COSTE, Etienne SERNA, Pierre CASABONNE, Marie-Pierre CASTAINGS, Bernard MORA, Henri BELLEGARDE, Jean-Jacques BORDENAVE, Fabienne TOUVARD, Maryse ARTIGAU, Suzanne SAGE, Philippe SANSAMAT, Philippe PECAUT, Claude LACOUR, Jean LABORDE, Cédric PUCHEU, Lydie ALTHAPÉ, Claude BERNIARD, Christine CABON, Bernard AURISSET, Sandrine HIRSCHINGER, Patrick MAUNAS, Patrick DRILHOLE, Marthe CLOT, Jean-Luc ESTOURNÈS, Marc OXIBAR, Marie-Lyse BISTUÉ, Sami BOURI, Philippe GARROTÉ, Emmanuelle GRACIA, André LABARTHE, Daniel LACRAMPE, Stéphane LARTIGUE, Chantal LECOMTE, Nathalie PASTOR, Dominique QUEHEILLE, Brigitte ROSSI, Anne SAOUTER, Bernard UTHURRY, Raymond VILLALBA, Alain QUINTANA, Elisabeth MIQUEU, Auroré GUEBARA, Louis BENOIT, Bruno JUNGALAS, Martine MIRANDE, Jacques MARQUÈZE,

Suppléants : Serge MAUHOURET suppléant de Ophélie ESCOT, Bruno MILLOX suppléant de Sylvie BETAT Jérôme PALAS suppléant de Michel CONTOU-CARRÈRE, Frédéric PAULY suppléant de Jean SARASOLA,

Pouvoirs : David MIRANDE à Claude LACOUR, Françoise ASSAD à Jean-Jacques BORDENAVE, Jean CASABONNE à André BERNOS, Michèle CAZADOUMECQ à Claude BERNIARD, Laurent KELLER à Claude BERNIARD, Fabienne MENE-SAFFRANÉ à Marc OXIBAR, Anne BARBET à Bernard UTHURRY, Jean-Maurice CABANNES à Marie-Lyse BISTUÉ, Jean CONTOU CARRÈRE à Philippe GARROTÉ, Flora LAPERNE à Brigitte ROSSI, Patrick MAILLET à Marie-Lyse BISTUÉ,

Absents : Jacques CAZAURANG, Philippe VIGNEAU, Alain CAMSUSOU, Alexandre LEHMANN, Jean-Michel IDOPE, Gérard LEPRETRE, Laurence DUPRIEZ, Jean-Luc MARLE, Muriel BIOT, Marie Annie FOURNIER, Christophe GUERY

RAPPORT N° 220224-02-DEV-

INGÉNIERIE LEADER HAUT-BEARN 2022 : DEMANDE DE FINANCEMENT

M. LACOUR expose :

Vu la convention LEADER Haut-Béarn,
 Vu les textes relatifs règlementaires de nos partenaires,
 Vu l'attribution d'une dotation complémentaire de transition pour la période 2021-2022,
 Vu les missions définies,

Le GAL Haut-Béarn, au travers de sa structure juridique porteuse, la Communauté de Communes du Haut-Béarn, se porte garant de la mise en œuvre du programme LEADER 2014-2020, et, à ce titre, assure les missions suivantes :

- Mettre en œuvre, coordonner et gérer le programme LEADER,
- Assurer l'animation du programme sur la thématique « Devenir un espace-pilote dans le domaine de la valorisation économique durable des atouts environnementaux »,
- Favoriser la mobilisation, la concertation, la sensibilisation de tous les acteurs concernés en lien et en complémentarité avec chaque Communauté de Communes,
- Soutenir et promouvoir les projets émergeant du territoire qui seront en cohérence avec le programme LEADER.

Pour cela, l'ingénierie territoriale sera constituée de 0,5 Equivalent Temps Plein (ETP) dédié à la gestion du dispositif et 0,25 ETP dédié à l'animation.

Dans ce cadre, au vu des règlements d'intervention de nos partenaires, il est proposé de solliciter les subventions inscrites dans deux plans de financements distincts, au titre de l'année 2022 :

DEPENSES		RECETTES	
Animation-Communication LEADER 0,25 ETP	15 250.00 €	Département 64	7 000.00 € 18.30%
Gestion-Evaluation LEADER 0,5 ETP	21 000.00 €	Région Nouvelle-Aquitaine	2 500.00 € 6.54%
Forfait pour frais indirects	1 993.75 €	FEADER LEADER	17 870.31 € 46.73%
		Autofinancement	10 873.44€ 28.43%
TOTAL	38 243.75 €	TOTAL	38 243.75 €

D'autre part, le GAL Haut-Béarn a acté le principe d'un positionnement du territoire à un troisième programme LEADER 2023-2027. L'appel à candidature auquel doit répondre le GAL intègre également l'Objectif Stratégique 5 FEDER.

Cette candidature sera conduite à l'échelle du contrat régional donc avec les Communautés de Communes de la Vallée d'Ossau et du Pays de Nay.

Afin de préparer et de mettre en œuvre la stratégie de développement local et la réponse à l'appel à projet, le GAL mobilise son équipe d'ingénierie en interne ce qui permettra de renforcer la capacité d'ingénierie locale, l'information et la mise en réseau du partenariat local.

DEPENSES		RECETTES	
Animation-Préparation Candidature LEADER 0,75 ETP	45 750.00 €	Département 64	8 000.00 € 11.99%
Gestion-Préparation Candidature LEADER 0,5 ETP	21 000.00 €	FEADER LEADER	45 400.00 € 68.01%
		Autofinancement	13 350.00 € 20.00%
TOTAL	66 750.00 €	TOTAL	66 750.00 €

Ouï cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **VALIDE** les plans de financement de l'ingénierie LEADER Haut-Béarn 2022,
- **DONNE DÉLÉGATION** au Président pour engager les démarches d'obtention des subventions et signer tout document correspondant.
- **ADOpte** le présent rapport.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 24 février 2022
 Pour extrait certifié conforme

Suit la signature

Le Président

Signé BU

Bernard UTHURRY